

## CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DU RESEAU AUTOROUTIER, ROUTIER NATIONAL ET DEPARTEMENTAL DE MARTINIQUE DE LA 4ème ECHEANCE (2023-2028)

En qualité de gestionnaire du réseau autoroutier, routier national et départemental de Martinique, la Collectivité Territoriale de Martinique a élaboré un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) qui a pour objectif de planifier ses actions en terme de lutte contre les nuisances sonores liées au trafic de véhicules.

Conformément aux dispositions de l'article R.572-9 du code de l'environnement, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est mis à la disposition du public pendant deux mois avant son approbation par la Collectivité territorialement compétente.

À cette fin, le projet de PPBE du réseau autoroutier, routier national et départemental de Martinique pourra être consulté du 28 février 2025 au 28 avril 2025 inclus sur le site internet suivant : https://www.collectivitedemartinique.mq.

## Le public pourra ainsi présenter ses observations en ligne.

En complément de la consultation en ligne, le public peut demander à consulter le dossier papier et déposer ses observations dans les lieux ci-dessous :

SECTEUR NORD		
UTR de Fond Coré	UTR de Basse-Pointe	<u>UTR de Trinité</u>
Quartier Fond Coré	ZA Eyma - Rue du	129 rue Joseph
97250 SAINT-PIERRE	compagnon	Lagrosillière
Mercredi et vendredi	97218 BASSE-POINTE	97220 TRINITE
De 08h30 à 12h30	Mercredi et vendredi	Mercredi et vendredi
	De 08h30 à 12h30	De 08h30 à 12h30
SECTEUR CENTRE		
UTR Fort-de-	UTR VR/TCSP	UTR Lamentin/Saint-
<u>France/Schœlcher</u>	Site Carrère	<u>Joseph</u>
Villa n°2 Batelière	97232 LAMENTIN	Petit Manoir
97 233 SCHOELCHER,	Mercredi et vendredi	97232 LAMENTIN
Mercredi	De 08h30 à 12h30	Mercredi et vendredi
De 08h30 à 12h30		De 08h30 à 12h30
SECTEUR SUD		
UTR du Marin	<u>UTR de Rivière-Salée</u>	UTR du François
Cité Administrative quartier	2 rue du Commandant	Cotonnerie
Mondésir	Varasse	97240 FRANÇOIS
97290 MARIN	97215 RIVIÈRE-SALÉE	Mercredi et vendredi
Mercredi et vendredi	Mercredi et vendredi	De 08h30 à 12h30
De 08h30 à 12h30	De 08h30 à 12h30	

Après prise en compte des résultats de cette phase de consultation, le PPBE du réseau autoroutier, routier national et départemental de Martinique sera soumis à l'approbation de l'Assemblée de Martinique.